

Image not found or type unknown



Depart d'un enfant dans un pays etranger

Par **nane**, le **02/05/2008 à 14:33**

UNE MERE SEPARÉE SANS DECISION DE JUSTICE PEUT ELLE EMMENER SON ENFANT VIVRE A L' ETRANGER SANS L'ACCORD DU PERE ET SANS EN INFORMER LA FAMILLE? SI OUI QUI PEUT INTERVENIR ET COMMENT?
MERCİ DE ME REPONDRE RAPIDEMENT CAR DEPART PREVU BIENTOT (MAIS JE NE CONNAIS PAS LA DATE)
merci merci

Par **Visiteur**, le **02/05/2008 à 19:36**

Bonsoir,

Je pense qu'il rapidement intervenir auprès du J.A.F (juge aux affaires matrimoniales).
Voyez un avocat de toute urgence.

Cordialement